

Diffusé par



Dialogue



LA POLITIQUE EN AFRIQUE NOIRE. HÉRITAGE ET AVENIR

Catherine Coquery-Vidrovitch

Le Seuil | « Le Genre humain »

1992/3 N° 26 | pages 119 à 140



Catherine Coquery-Vidrovitch

**La politique en Afrique noire.
Héritage et avenir**

Un vent nouveau de démocratie a soufflé en Afrique depuis le début des années 1990. L'évolution a d'abord surpris les observateurs et les médias qui avaient prédit avec une rare unanimité, au moment de la chute du mur de Berlin, en novembre 1989, que « l'Afrique, c'est fini ». Les grands hebdomadaires s'étaient alors rencontrés avec un bel ensemble pour entonner le chœur de l'afropessimisme. Il est vrai que la situation économique est dramatique, et que les pronostics à court et à moyen terme sont décourageants : le drame est le fossé qui ne cesse de se creuser entre une population en accroissement rapide, dont les besoins s'élèvent en fonction de modèles extérieurs toujours plus performants, et la lenteur ou la stagnation, voire le recul des systèmes productifs. Mais l'évolution politique et idéologique, elle, s'est révélée dès le printemps 1990 en pleine effervescence, et riche de promesses. A la surprise générale, l'Afrique « politique » a démarré à ce moment-là : un esprit de liberté a inspiré une presse qui a explosé, y compris dans les pays à la censure la plus sévère (comme au Mali avant la chute de Moussa Traoré, où trois journaux d'opposition ont vu le jour à peu près en même temps dans l'été 1990) ; bannissant l'autocensure jusqu'alors de rigueur, les feuillets d'opposition se sont partout multipliés, les populations ont ouvertement rejeté les régimes autocratiques, « radio-trottoir » s'en est donné à cœur joie, et l'aspiration à la liberté s'est affirmée dans des manifestations de rues, puis par l'organisation de conférences nationales, « à la fois tribune cathartique de tous les refoulements et structure institutionnelle génitrice des nouveaux pouvoirs ¹ ». A la suite du Bénin – qui a adopté sa nouvelle Constitution le 2 décembre 1990 –, le Gabon et la Côte-d'Ivoire, le Zaïre, le Niger, le Togo, le Mali se sont engagés dans cette voie, le Cameroun, la Centrafrique la réclament. La quasi-unanimité des Etats francophones interpelle ; mais, si l'action est ailleurs moins spectaculaire ou plus discontinue, il ne faut pas y négliger une évo-

lution analogue : il y a un moment déjà que le Mozambique s'est trouvé contraint de renoncer au marxisme pur et dur ; l'Angola a composé à son tour, en organisant des élections pluralistes en septembre 1992 ; la Zambie a été l'une des premières à écarter son président apparemment inamovible par le suffrage universel (octobre 1991) ; la Tanzanie a décidé l'an dernier de rendre son autonomie au syndicalisme jusqu'alors enrégimenté par l'Etat ; le Kenya réclame sa conférence nationale ; surtout, en Afrique du Sud, l'ANC (African National Congress) lutte pied à pied pour obtenir le suffrage universel.

En regard, encore rares sont les Etats qui ont réussi à évincer leur ancien dictateur. Ce sont néanmoins les pays francophones qui ont « inventé » les conférences nationales, sans doute inspirés par les enseignements de la révolution française restés plus vivaces chez les intellectuels de là-bas que chez nous : le succès qu'ont connu en Afrique les manifestations du Bicentenaire (à Dakar, en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, à Brazzaville...) en fut un signe prémonitoire.

Un tournant irréversible

Tout semble indiquer que le processus auquel on assiste est irréversible ; l'Afrique a été soumise, depuis une génération, à la conjonction d'une série d'événements tels que les structures mêmes de ses sociétés s'en sont trouvées fondamentalement affectées. Trois facteurs sont intervenus à peu près en même temps, qui sont entrés en résonance les uns avec les autres : le fait démographique, les données écologiques et la crise mondiale.

La population africaine subsaharienne n'a commencé de croître rapidement qu'au tournant de la Seconde Guerre mondiale. Le boom démographique, amorcé dans les années 1950, a pris son élan définitif au début des années 1960, au moment même des premières indépendances². Aujourd'hui, pratiquement partout, le nombre des enfants (de la naissance à quatorze ans) avoisine 45 % de la population totale, et celui des moins de vingt-cinq ans approche les 70 %. On s'en rend compte avec effroi depuis peu de temps, puisque le *baby boom* des années 1960 s'est traduit depuis moins de deux décennies par l'afflux des jeunes adultes dans une proportion jamais vue jusqu'à présent. Faute d'un engagement net dans la phase dite de transition démographique (où la chute des taux de mortalité provoquée par un minimum de soins de santé est « compensée » par un

début de réduction des taux de natalité), le poids croissant des nouvelles générations risque fort de se prolonger jusque vers le milieu du **xxi^e** siècle au moins. Il joue un rôle important dans un phénomène très contemporain, celui de la percée des villes « millionnaires » : deux seulement au début des indépendances, plus de vingt aujourd'hui.

Certes, le sida risque, dans les décennies à venir, d'opérer une coupe sombre dans les jeunes générations ; les hommes de la ville, les cadres moyens et supérieurs actuels, les femmes jeunes et les enfants, c'est-à-dire, s'ils restent en vie, les futures générations de jeunes, sont les plus atteints ; dans le temps court et probablement à moyen terme, c'est un problème très grave. Mais il n'est pas sûr que le schéma général de population doive en être fondamentalement modifié. Or il y aurait, d'ici la fin du siècle, quelque 120 millions de citadins complémentaires, qui représentent désormais près des deux tiers de la croissance totale. Bientôt, l'Afrique sera plus urbaine que rurale, et le renversement est déjà chose faite dans un certain nombre de pays (Congo, Gabon... et Afrique du Sud). On sait que ce sont les villes qui bougent le plus, politiquement : ce sont elles qui vont désormais, et pour la première fois du fait de leur masse, décider de l'avenir politique ; celui-ci ne peut donc prendre, quel qu'il soit, que des formes « modernes », par opposition aux conservatismes « traditionnels » préservés, voire rigidifiés dans les campagnes.

Un hasard malheureux a voulu que ces années rendues déjà difficiles par la double mutation démographique et politique (du fait du passage aux indépendances) soient, depuis 1972, celles d'une phase répétitive (bien que loin d'être exceptionnelle dans l'histoire longue du continent) d'avatars climatiques : la densité d'années de sécheresse est telle depuis vingt ans que les « récupérations » en années normales n'ont pas eu le temps de se produire. La différence avec les épisodes antérieurs, c'est que les densités de populations, aussi bien en hommes qu'en bêtes (qui stérilisent en les piétinant les maigres pâturages que des experts bien intentionnés ont pourvus de réserves d'eau), ont atteint un niveau tel que l'équilibre écologique semble bien, lui, en passe d'être définitivement rompu.

Enfin, le tout est aggravé par la dépression économique mondiale qui, là encore depuis le début des années 1970, a fait chuter dramatiquement le cours des produits primaires d'exportation, agricoles et miniers, chute confirmée avec le second choc pétrolier. Là où l'on criait encore au « miracle » (comme en Côte-d'Ivoire, où le café et le cacao, qui constituaient encore à eux seuls 80 % des exporta-

tions, se sont vendus à des prix culminant en 1977-1978 avant de s'effondrer définitivement dans les mois suivants et où s'épanouissait jusqu'alors un « capitalisme sauvage »), on est bien obligé de faire, aujourd'hui, un constat de faillite aussi bien des régimes intérieurs que des politiques d'aide pratiquées jusqu'à présent.

Face à l'évolution de ces vingt dernières années, on aurait donc tort de s'étonner des soubresauts actuels du sous-continent.

La démocratie : une idée neuve en Afrique

Une première question est de définir ce qu'on appelle démocratie. Celle-ci ne se limite ni au processus électoral, ni même au multipartisme : on connaît depuis longtemps ce que valent, dans les pays africains comme ailleurs, les pourcentages de 95 à 99 % d'approbation aux « hommes providentiels » en place. L'appareil d'Etat démocratique (assemblées et président élus, libertés fondamentales) relève, on le sait depuis Rousseau et Tocqueville³, d'un contrat social, c'est-à-dire d'un engagement réciproque entre les élus et les citoyens, où les seconds sont supposés faire confiance aux premiers dans la mesure seulement où ceux-ci s'engagent à œuvrer en leur nom dans l'intérêt général.

J'ai expliqué ailleurs à quel point la démocratie recouvre une double réalité, puisqu'elle est à la fois philosophie politique et processus historique, tous deux enracinés dans l'histoire et le génie occidentaux. En tant que philosophie, la démocratie est condamnée à l'inachèvement ; elle repose en effet sur une contradiction fondamentale, qui fut exprimée d'entrée de jeu dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* : tous les hommes sont nés libres et égaux en droit. Or la liberté et l'égalité totales sont inconciliables. Qui dit liberté dit liberté du capital – donc implique l'inégalité. L'inégalité sociale risque de devenir insoutenable, comme on le constate aujourd'hui dans les démocraties occidentales par le phénomène des « nouveaux pauvres ». A l'opposé, au nom de l'égalité sociale, le pouvoir politique peut être incité à restreindre les libertés fondamentales : on sait ce qu'ont donné les abus du totalitarisme communiste. Autrement dit, la démocratie est condamnée à la fois à constamment tenter d'instaurer ou de rétablir l'équilibre entre liberté et égalité et à ne pas réussir cet impossible pari : c'est et ce ne peut être qu'un processus⁴.

En tant que processus, la démocratie fut en Occident une

conquête chèrement acquise depuis le ^{xvi}^e siècle au moins, en un temps où le seul pouvoir reconnu était la monarchie de droit divin. Cette conquête, amorcée par la révolution britannique du ^{xvii}^e siècle et légitimée par les révolutions américaine et française, se fit lentement, souvent dans le bruit et la fureur ; elle connut de longues phases de balbutiements, voire de récessions, puisque la France (exemple connu) eut besoin pour l'affermir, au long d'un siècle, d'au moins quatre révolutions (si l'on y inclut la Commune) entrecoupées de deux dictatures impériales (sans compter, au ^{xx}^e siècle, le gouvernement de Vichy). Quant à la démocratie américaine, modèle relativement équilibré en un temps de l'histoire, elle conduit, au terme actuel de son évolution, à s'interroger, face à son extrême bureaucratisation compartimentée, sur sa réalité à propos aussi bien de la liberté que de l'égalité des individus.

Tout ceci pour dire que la démocratie est, en Afrique, à la fois une idée neuve et un processus à mettre en place, dans un contexte qui ne les a jamais ni connus ni pensés. Ceci ne la rend certes pas impossible, mais exige de s'interroger attentivement sur les conditions de son implantation.

La psychologie collective précoloniale s'inscrivait aux antipodes des instruments conceptuels sous-jacents à la démocratie. L'idée de l'existence d'une « communauté primitive » égalitaire est une idée fautive : l'inégalité sociale, au contraire, était la règle, entre aînés et cadets, entre maître et esclaves, entre lignages forts et lignages faibles, entre sexes⁵... Quant au chef, représentant le plus prestigieux des ancêtres qui s'inscrivait ainsi dans une continuité et dont la charge principale était, dans l'absolu, la reproduction du système à l'identique, ses prérogatives religieuses en faisaient le seul médiateur possible entre tendances centrifuges, celle de l'aristocratie politique et celles des structures lignagères fondées sur la parenté sociale. La pratique quasi institutionnalisée des guerres de succession incarnait le principe « que le meilleur gagne » : c'est-à-dire le plus riche et le plus puissant, donc le mieux à même de redistribuer les richesses. Au ^{xix}^e siècle, l'émergence de théocraties où des souverains entrepreneurs et guerriers érigèrent, face à l'entreprise coloniale, des empires de conquête modifia les équilibres tribopatriarcaux, mais au profit du renforcement des tendances à l'autocratie fondée sur le charisme religieux des souverains.

Quant au régime colonial, il s'opposait en tous points aux modèles démocratiques européens : sur le plan militaire, la conquête affirma la suprématie absolue de la métropole. Sur le plan économique, le dirigisme colonial contrevenait au dogme libéral prôné en

Occident : l'Etat était et demeura, en principe, le seul donneur d'ordres et, dans la pratique, le grand investisseur – la notion d'« Etat-providence » en découle. Sur le plan politique, une hiérarchie pointilleuse, de l'administrateur local au ministre des Colonies en passant par les gouverneurs des territoires et le gouverneur général de la Fédération, imposa la discrimination entre sujets et colonisateurs à l'exception d'une très mince « élite ». Tout fut fait pour interdire l'entrée sur le continent des « idées subversives » qui risquaient néanmoins de filtrer par l'école. En système français, sauf pour les « quatre communes du Sénégal » (voir plus loin), un suffrage censitaire limité aux notables et aux rares « assimilés » ne pointa difficilement qu'après la Seconde Guerre mondiale ; l'expérience, démocratique entre toutes, du suffrage universel exista quatre ans au plus, de 1956 à 1960... Sauf en Afrique occidentale, la législation britannique ne fut pas plus avancée : en 1955, le gouvernement de la Couronne en était encore au Kenya au « multi-racialisme » (une couleur, une voix...).

Le résultat fut qu'aux indépendances les constitutions parlementaires, officiellement démarquées de leurs homologues européens (de type présidentiel gaullien pour les Etats francophones et sur le modèle de Westminster pour les anglophones), furent des règlements d'Etat dissociés du pays réel. Pour contrôler la nation et lutter contre les régionalismes qui correspondaient à des entités culturelles précoloniales rigidifiées par la fixation coloniale au territoire⁶, l'Etat constitua le parti unique, censé à la fois la construire et la représenter. On en arriva bientôt à des formes autocratiques fondées sur le charisme du « Père de la nation », qu'il s'agisse d'une formule « socialiste » (où le parti doublait l'administration), ou libérale (où le fonctionnaire était membre du parti) – à connotation plus ou moins militaire.

L'héritage est donc lourd, à la fois factuel et culturel, par le hiatus existant entre les principes inhérents à la démocratie et l'imaginaire précolonial et colonial. L'apprentissage de la personne, celle de l'adhésion *individuelle* à un principe collectif (celui de l'« intérêt général »), lentement forgée en Occident et à la base du contrat social par la reconnaissance des droits et des devoirs réciproques d'une majorité et d'une minorité, n'est pas une donnée philosophique précoloniale : les Africains se définissaient prioritairement par leur appartenance au groupe et cherchaient, au contraire, d'abord le *consensus*, c'est-à-dire à se trouver en accord avec les autres par adhésion unanime, collective, à une idée ou à un chef commun. L'exercice du pouvoir, lié à leur conception religieuse du

monde, correspondait à l'ordre naturel et supra-naturel des choses : l'utopie utile selon laquelle les individus auraient des « droits naturels » à faire respecter par contrat leur était tout à fait étrangère. Par ailleurs, le legs colonial a transmis une image résolument négative de l'Etat, le grand oppresseur avide de l'impôt par tête, de cultures obligatoires, de travail et de recrutements forcés, et agent de censure hostile à toute percée démocratique. Tout cela s'oppose à la notion de service et de bien publics, à tel point que les scrutateurs des bureaux de vote, tout récemment, demandaient au Mali un *per diem* pour rémunérer leur présence. Inégalité, consensus, croyances et omnipotence de l'Etat, clefs du pouvoir de l'Afrique ancienne ou coloniale, sont indubitablement des principes défavorables à un passage sans heurt à la démocratie.

Les handicaps actuels

Malgré l'enthousiasme des débuts, il est évident qu'en Afrique noire, aujourd'hui, la démocratie fait peur.

Elle fait peur, bien entendu, aux « Pères de la Nation ⁷ » dont le temps, a proclamé aussitôt la presse africaine, « est révolu » : « Une nation ne peut avoir un père. Elle est le résultat de la volonté d'un peuple façonné par le temps ⁸. » Ces « Pères » se sont posés comme des « démiurges séculiers », comme incarnation des ancêtres fondateurs de type politico-religieux (comme Houphouët-Boigny), ou de type politico-militaire (comme Nkrumah ou Sékou Touré). Leur exploitation des mythes d'origine et des structures de lignage leur a fait perdre les chances de construire une société adaptée à la modernité mondiale sur un modèle démocratique. Si les anciens présidents du Bénin (Kérékou, rejeté par les électeurs) et du Congo (Sassou Nguesso, auquel la même mésaventure vient d'arriver) ont finalement accepté de se soumettre à l'arbitrage des urnes comme le firent les présidents de Zambie, du Cap-Vert et de Sao-Tomé-et-Principe, si Moussa Traoré, après avoir résisté pied à pied au prix de manifestations sanglantes entre janvier et mars 1991, a été au Mali chassé du pouvoir par la conjonction des forces populaires et syndicales, les autres; qu'ils soient fondateurs effectifs de l'indépendance (comme Houphouët-Boigny) ou qu'ils aient pris, ultérieurement, la tête de l'Etat par consensus (Bongo au Gabon) ou par violence (comme Mobutu au Zaïre ou Eyadéma au Togo), s'accrochent au pouvoir avec autant de ténacité que d'habileté.

Le fait même qu'ils y aient jusqu'à présent réussi avec une apparente facilité est révélateur : révélateur de leurs appuis à la fois à l'extérieur et à l'intérieur.

A l'extérieur : la question concerne surtout la France et les Etats-Unis. A ceux-ci, il a toujours fallu une violente poussée démocratique de l'intérieur pour faire préférer au *statu quo* l'aventure nécessairement déstabilisante d'un nouveau pouvoir dans ces pays fragiles où les intérêts américains sont relativement forts. Ce fut le cas au moment où les Américains, sous la pression d'un vigoureux retournement de l'opinion, prirent tout à coup conscience, à l'automne 1988, des horreurs, en Afrique du Sud, de la ségrégation qu'ils avaient trente ans auparavant commencé de dénoncer chez eux. Il n'est pas douteux que ce lâchage a contribué à obliger le président de Klerk à accélérer l'abandon de l'*apartheid*. Face au Zaïre, où les intérêts américains sont devenus aussi déterminants que négligeables, la gauche américaine ne parvient toujours pas à convaincre le gouvernement de prendre à l'égard de Mobutu des mesures analogues. Non que le pays n'aille pas à vau-l'eau : en dépit des interventions répétées du Fonds monétaire international, le prix du cuivre (qu'il a pratiquement cessé d'exporter) s'étant effondré, le Zaïre est en état de cessation de paiement. Mais soit que les USA estiment que le jeu n'en vaut pas la chandelle, soit qu'ils subodorent que la relève n'existe pas, une récente consultation d'experts ès sciences politiques par le Département d'Etat (avril 1992) a bien fait sentir que le choix n'était pas encore fait.

Côté français, il semble que la politique africaine résulte davantage de la routine traditionnelle envers les pays dits « du champ », c'est-à-dire du pré carré des ex-colonies francophones : le discours de Mitterrand à La Baule, en juin 1990, devant les chefs d'Etat africains avait pourtant inquiété ces derniers, puisqu'il y annonçait que l'aide de la France serait dorénavant liée « à tous les efforts faits pour plus de liberté⁹ ». Malgré l'habileté du président Bongo à déclarer (à la veille de la réunion au Gabon de la conférence nationale exigée par l'opposition) : « La démocratie est quelque chose qu'il faut faire à temps. Plus les chefs d'Etat africains attendront, plus ils auront de problèmes » (26 mars 1991), la mesure ne fut guère suivie d'effet. Les événements au Togo en furent l'illustration ; le président Eyadéma, à la suite de manifestations massives et répétées dans les rues de Lomé, fut obligé de signer à son tour, en juin 1991, avec le Front de l'opposition démocratique, un accord sur la tenue, dans les semaines suivantes, d'une conférence nationale incluant un débat général sur la vie politique, économique et

sociale, la mise en place de nouvelles institutions et l'organisation d'une période transitoire dirigée par un Premier ministre issu de cette conférence nationale ; mais, ensuite, il fit à plusieurs reprises donner l'armée sans que la France bougeât : le 26 août, Eyadéma suspendit la conférence et fit occuper par l'armée la radio, la télévision et les points stratégiques de la capitale ; le 8 septembre, ses partisans tentèrent d'enlever le Premier ministre ; le 28 novembre, les militaires entreprirent un nouveau coup de force contre le Haut Conseil de la République élu par la conférence, qui devait tenir lieu d'organe législatif de transition, et le 3 décembre ils donnèrent l'assaut de la primature et provoquèrent un bain de sang, sans que la France donnât l'ordre d'intervenir à la compagnie de soldats envoyés et repliés au Bénin ; depuis, la situation est bloquée, le Haut Conseil de la République est mis en veilleuse, et le calendrier électoral est repoussé *sine die*.

Même apparente passivité face aux attermolements d'Houphouët-Boigny qui, selon une technique éprouvée au cours de sa longue carrière politique, après avoir autorisé le pluripartisme, a fait emprisonner les dirigeants de l'opposition (dont Laurent Gbagbo, son concurrent malheureux aux élections présidentielles d'octobre-novembre 1990) ; à l'issue de leur procès (juin 1992), il a fait interdire au juge en charge, réputé pour son intégrité, de rendre un verdict que l'on peut présumer de relaxe¹⁰ : si Amnesty International s'agite à ce propos, les médias français se sont fait remarquer par leur silence...

Mais on ne peut attribuer à la seule passivité des grandes puissances le blocage, à l'intérieur, des processus de démocratisation. Certes, on comprend que les Togolais soient terrorisés par les méthodes expéditives de la garde prétorienne d'Eyadéma. On comprend déjà moins que rien ne serve à évincer Mobutu, ouvertement décrié par l'ensemble des populations qui vont jusqu'à se détourner sur son passage, alors qu'il n'y a pas si longtemps il était encensé comme Dieu sur terre (la télévision ne le faisait-il pas apparaître, tous les soirs, comme descendant d'un nuage ?). Mais on ne comprend plus du tout la passivité de beaucoup d'Ivoiriens face aux menées complexes mais non mortelles de leur président... Du moins, on ne peut le comprendre si l'on n'admet cette autre vérité : la démocratie ne fait pas seulement peur au chef d'Etat en place. Elle fait peur à l'ensemble de son entourage, c'est-à-dire à la quasi-totalité de la classe politique, des hauts fonctionnaires et de leur petit personnel. Elle fait donc peur à la plupart des membres des « conventions nationales » mises en place : non seulement aux

représentants du pouvoir (parti, gouvernement, anciens députés, armée), mais à ceux des autres partis hâtivement constitués et démultipliés avec l'accession récente au pluralisme politique (51 partis ont été représentés à la conférence nationale du Bénin !), aux délégués des syndicats, des associations, des milieux professionnels, des différents cultes, de l'université, des femmes, des opposants de l'extérieur et, à plus forte raison, aux « sages » (autorités coutumières comme anciens présidents de la République)¹¹. La raison fondamentale de cette peur, c'est ce que les Anglo-Saxons ont dénommé le *patrimonialisme*, et les Français la « politique du ventre¹² », c'est-à-dire les formes modernes prises par le clientélisme.

Il s'agit des relations sociales et politiques de dépendance entre individus et entre groupes qui contrôlent l'ensemble des ressources du pays. Leur logique tend à oblitérer la différence entre les affaires, les intérêts et les patrimoines du domaine privé et de la fonction publique. La question a été particulièrement étudiée sur les cas zaïrois, ivoirien et nigérian¹³ : la société est organisée de la base au sommet en réseaux denses et hiérarchisés de clientèles ; dans la sphère politico-administrative, les ressources publiques donnent lieu à des conduites de quasi-appropriation privée. C'est ce que les Nigériens appellent le « gâteau national » (*national cake*) : plus on est élevé dans la hiérarchie, plus on est proche du pouvoir, et plus la part à utiliser et à redistribuer est grande. Au Zaïre, où Mobutu en a fait son moyen exclusif de gouvernement, on a pu désigner les cercles concentriques gravitant autour du pouvoir de « clique présidentielle », de « confrérie régnante » et de « grande bourgeoisie potentielle », cette dernière comprenant toutes les personnes que leur compétence, leur popularité ou leur fonction désignent comme candidats possibles à l'entrée dans la confrérie ; les règles, en importance décroissante, en sont le jeu des affinités familiales, ethniques ou régionales, le système d'allégeance par la corruption organisée, et la sélection mandarinale (détention d'un diplôme ou d'une compétence exigée surtout de ceux qui n'appartiennent pas à « la famille »). Notons d'ailleurs en passant qu'il ne faut pas, du haut d'une « bonne conscience démocratique » dont l'Occident aurait le privilège, exagérer la spécificité africaine du modèle ; il ne faudrait pas changer grand-chose aux quelques phrases précédentes pour évoquer des systèmes politiques qui nous sont bien plus proches, surtout depuis la généralisation du *spoils system* à l'américaine qui ne va pas sans rappeler certains traits du clientélisme tribal... Ce qui diffère, néanmoins, c'est, peut-être plus encore que les proportions

du phénomène, sa normalité – le fait qu'il ne soit pas vu par la plupart comme moralement condamnable, puisque aussi bien une interprétation fallacieuse de traditions naguère ordinaires dans le contexte politique précolonial tendrait plutôt à justifier les pratiques qui en découlent. C'est surtout le fait qu'il n'existe d'autre sanction que celle du prince, puisque, au nom de la « tradition », voire de l'« authenticité », le recours aux principes démocratiques est ou banni, ou détourné de son objet. Il en résulte qu'un homme trop ouvertement corrompu peut être momentanément écarté par le président (comme au Zaïre) ou par l'équipe au pouvoir (comme naguère au Congo), il n'en demeure pas moins utilisable puisque compromis et dépendant. Un homme d'affaires étranger avait pu qualifier les modalités des affaires au Zaïre de la façon suivante : « Plus on monte dans la hiérarchie, plus les enchères sont élevées, et Mobutu est hors de prix ¹⁴. » D'où une sorte de ronde infernale où les équipes se succèdent tout en se ressemblant, et où leur marge de manœuvre est bridée par leur compromission. On ne comprendrait pas, sinon, la facilité avec laquelle les mêmes hommes, si impliqués dans les gouvernements précédents, trouvent apparemment naturel de prétendre aux plus hautes fonctions dans les organes mis en place aujourd'hui : Kérékou, usé dans un pouvoir dictatorial depuis 1972, ne s'est-il pas représenté aux élections présidentielles, où il est quand même arrivé second ? Sassou Nguesso n'a-t-il pas, tout naturellement, fait de même ? Les Premiers ministres de transition choisis à Lomé ou à Niamey ne sont-ils pas des modérés prêts à coopérer avec le régime en place ?

Dans ce système, les fonctions administratives ou para-publiques sont réparties en fonction d'une qualification et d'un mérite approximatifs, mais surtout en vertu des relations de clientèle. Il s'agit d'une économie prédatrice, où l'entreprise publique ou semi-publique s'avère le secteur le plus juteux : par exemple, au début des années 1980, dans un Etat qui est, de loin, le premier entrepreneur du pays, guère plus de dix entreprises ivoiriennes absorbaient plus de la moitié de la dette publique. Dans la première décennie de l'indépendance, cette structure de clientèle était rigoureusement pyramidale, bien tenue en main par le pouvoir et contrôlée au sommet. Mais, avec la diversification des intérêts, la structure s'est de plus en plus segmentée. Chaque agent en état de contrôler une part de réseau s'est constitué en chef de clientèle et a eu tendance à revendiquer son autonomie. Avec la flambée des prix d'exportation (cuivre au Zaïre, café et cacao en Côte-d'Ivoire, pétrole au Nigeria), le gâchis était devenu prodigieux en termes économiques *stricto*

sensu. Mais l'effondrement qui a suivi a souligné, du même coup, la crise du système patrimonial, dont les pratiques mettaient l'économie du pays en péril mortel, ce qui justifiait de drastiques programmes de réajustement structurel.

C'est en ces termes que l'on peut analyser la façon remarquable dont Houphouët-Boigny ou Bongo se sont ingénies à reprendre les choses en main en Côte-d'Ivoire et au Gabon. Au Zaïre, le système des « promotions », ou maisons de placement privées qui ont sévi en 1990-1991, a fonctionné comme un gigantesque piège qui a permis à l'armée et au pouvoir de reprendre le dessus par les rumeurs et par la peur tout en dévalisant les ressources de la population ¹⁵. En Côte-d'Ivoire, toutes les mesures prises depuis le début des années 1980 ont tendu à recentraliser le système patrimonial aux mains du grand leader : depuis les remaniements de ministères en 1977 jusqu'au combat officiel contre la corruption à travers une série de dénonciations de scandales (renvois de maires de plusieurs grandes villes, de secrétaires de sections du parti, etc.) ; en période de retour à l'austérité, Houphouët a eu l'habileté tactique de laisser les électeurs faire une partie du « sale travail », en dénonçant les profiteurs les plus marqués d'une classe politique qui menaçait le monopole présidentiel ; les mesures de réajustement le servent de la même manière, en imposant la liquidation ou la réorganisation de bon nombre d'entreprises publiques, la suppression de nombreux avantages matériels attachés à la fonction (logement, voiture, etc.), l'interdiction du cumul entre participation financière publique et mandat de député : tout revient, de la part du patron, à rappeler à ses troupes qu'il conserve les moyens de priver de leurs revenus habituels ceux qui ne font pas allégeance ; le patronage présidentiel, réaffirmé avec force, risque de l'emporter encore une fois sur la société civile : la faiblesse (mais aussi la force) de Laurent Gbagbo reste aujourd'hui de refuser de rentrer dans ce jeu, faisant planer la possibilité d'échapper à ce cercle vicieux.

Les syndicats n'ont-ils pas, eux aussi, peur de la démocratie ? Sauf en Afrique du Sud où l'union entre les forces politiques et syndicales est récemment devenue effective et constitue un élément essentiel de la conquête africaine d'une société civile, le mouvement syndical a dans l'ensemble été brisé et inféodé par les pouvoirs autoritaires en place. Que le régime s'inspirât ou non du marxisme-léninisme, la fédération syndicale unique n'était devenue que la courroie de transmission du parti unique. Le gouvernement ou le parti en choisissait les dirigeants et prenait directement part à leurs décisions. Les salariés, déçus, se sont le plus souvent détachés d'organisations qui renonçaient à défendre leurs intérêts.

Face aux événements récents, les réactions, on s'en doute, varient suivant les pays. La CISL (Confédération internationale des syndicats libres) a tenu, en juillet 1991, à Gaborone (Botswana) une conférence panafricaine sur la démocratie, le développement et la défense des droits de l'homme et des droits syndicaux. Les représentants de 39 pays africains y ont participé. La CISL a exprimé sa volonté de ne travailler qu'avec les syndicats associés au processus démocratique, et fonctionnant déjà selon les règles élémentaires de la démocratie : il faut pour cela que la base déborde une hiérarchie corrompue ou, au mieux, sclérosée. Le cas paraît encore exceptionnel ; en témoigne le nombre ridiculement faible des plaintes déposées par les syndicats subsahariens contre leurs gouvernements devant le Comité de la liberté syndicale de l'OIT (Organisation internationale du travail) : entre 1973 et 1991, deux contre le Kenya et une contre le Ghana... Une abstention qui « fait naître des questions fondamentales au sujet de l'indépendance et de la liberté d'action du mouvement syndical de nombreux pays »¹⁶. Au Sénégal (qui a pourtant, en principe, « libéralisé » les syndicats dès 1976), en Côte-d'Ivoire ou au Cameroun, cette indépendance reste à prouver ; plus encore au Zaïre, la centrale unique n'a joué aucun rôle dans l'ouverture à la réforme démocratique. Néanmoins, çà et là, des luttes internes semblent conduire au renouvellement des dirigeants. Il y a des nuances : au Cap-Vert et à Sao-Tomé-et-Principe, les syndicats n'ont pas bougé au moment de l'alternance présidentielle, pourtant acquise dès février-mars 1991. Au Bénin, la centrale syndicale a quitté le navire en train de sombrer plutôt qu'elle n'a contribué au changement. Au Mali, en revanche, la centrale unique s'est révélée être la force prédominante de l'opposition du pays : ce sont les manifestations de masse et la grève générale qui sont finalement venues à bout du dictateur Moussa Traoré. C'est aussi le soutien solide au changement de la centrale syndicale unique du Niger qui a permis à ce pays sahélien de commencer d'accéder au multipartisme. En Zambie, le candidat d'opposition qui a battu le président Kaunda n'est autre que Frederick Chiluba, le leader de la centrale unique qui a conduit la campagne de démocratisation. Enfin, au Congo, la confédération syndicale paraît avoir joué un rôle décisif dans la chute du Parti congolais du travail du président Sassou Nguesso. Mais presque tout est encore à faire.

Que dire des intellectuels et des étudiants, les futurs cadres ? Leur drame est, pendant longtemps, d'avoir manqué de base sociale où se reconnaître ; un intellectuel formé vers la fin de l'époque coloniale ou dans la première décennie de l'indépendance se sent, à bien des

égards et malgré la mauvaise conscience qui lui a fait revendiquer sa négritude, plus proche d'un Occidental que d'un paysan de la brousse. Là encore, les choses sont en train de changer : la grande majorité des intellectuels, désormais formés sur place dans des conditions difficiles, se reconnaissent comme partie intégrante de leur milieu. La chute drastique de leurs salaires y est pour beaucoup, qui les a souvent obligés, plongeant dans l'« informel » généralisé, à trouver dans des activités parallèles un complément nécessaire à une rémunération devenue de misère, et qui tarde souvent à être versée (au Congo, au Bénin, au Zaïre...), faute de disponibilités budgétaires : la femme de l'un s'est mise à commercialiser bananes frites ou beignets, certains ont investi dans un taxi, d'autres ont constitué une coopérative d'entraide au logement, etc. Néanmoins, jusqu'à présent, à l'exception d'une petite minorité de militants d'opposition, les diplômés avaient plus ou moins fait partie de la bureaucratie patrimoniale : une des premières mesures (fort impopulaire) prises par les membres du Haut Conseil de la République institué en 1991 au Togo ne fut-elle pas de s'attribuer une indemnité de 300 000 francs CFA (6 000 francs français), contre 80 000 francs CFA seulement aux anciens députés ?

C'est d'abord que les étudiants continuent de faire partie d'une « élite » très étroite : les pourcentages sont extrêmement faibles, puisqu'ils oscillent entre 0,5 et 2 étudiants pour 1 000 habitants. Les pays du Sahel sont particulièrement déshérités (0,5). En sus, on note un tassement sensible du recrutement à partir de 1980 (Côte-d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Togo) : voilà qui pourrait rendre compte de la pugnacité des revendications étudiantes dans certains de ces pays, les « maîtres » (titulaires d'une maîtrise) étant plus ou moins condamnés, de par les réductions du recrutement dans la fonction publique, au chômage. Jusqu'à une date toute récente, les revendications étudiantes ont donc été, sauf exception, étroitement corporatistes (problème des bourses, des examens, de la restauration...), de la part d'une minorité relativement privilégiée. Il n'est pas sûr que beaucoup d'entre eux n'aient pas peur de la démocratie ; d'où l'argumentation que l'on continue d'entendre, selon laquelle la démocratie étant un concept né en Europe occidentale, il serait entaché du péché originel d'eurocentrisme, et ne pourrait être transplanté en Afrique : quelques semaines, sinon quelques jours avant le départ du dictateur Moussa Traoré, entre janvier et mars 1991, les trois ou quatre journaux d'opposition maliens discutaient tous encore gravement pour savoir si un régime démocratique était concevable en Afrique.

Quant à la masse de la population, elle n'a probablement pas peur de la démocratie : elle l'ignore. Nulle part la coupure n'est plus évidente qu'au Sénégal, où la vivacité de la classe politique et l'aptitude du régime à une démocratisation à ce niveau s'expliquent par plusieurs générations d'expérience puisque, dès la fin du XIX^e siècle, les « originaires » des quatre ports principaux (Gorée, Saint-Louis, Rufisque et Dakar) ont bénéficié d'une vie municipale à la française et d'un député à l'Assemblée nationale, privilèges consolidés par leur obtention de la nationalité française dès 1916 ; mais les anciens pays dits de protectorat, c'est-à-dire les masses rurales, en ont été (et en demeurent pratiquement) exclus. Autrement dit, les pays qui disposent d'un nombre relativement élevé de gens d'un bon niveau intellectuel et professionnel, d'une fonction publique élaborée, de services statistiques fonctionnels et de leaders politiques éprouvés, et qui le doivent au moins en partie à un établissement universitaire national de qualité raisonnable (c'est le cas, par exemple, du Sénégal, du Congo ou du Bénin), ont des chances d'être plus ouverts que d'autres aux idées « modernes », démocratie incluse : mais rien de tout cela n'autorise à surmonter (et peut-être au contraire) le fossé culturel et social qui sépare cette « élite » des masses populaires.

Ruraux et citadins, dont beaucoup sont analphabètes, savent surtout *contre* qui ils sont : et d'abord contre l'Etat, ce grand prédateur. Paysans, boutiquiers, tout petits salariés, personne ne se fait d'illusions sur la mise en coupe réglée, par les grandes familles au pouvoir, des maigres ressources du pays. Mais ils ont besoin, pour survivre, de recueillir les miettes du système patrimonial. Celui-ci leur paraît d'autant plus normal que les usages du passé justifient à leur niveau la redistribution issue des favorisés proches de la manne étatique : le système est donc autant maintenu par en bas que par en haut¹⁷. Ces gens ont parfois passionnément voulu le départ du dictateur : « On ne craint plus rien, même la mort », m'a dit un chauffeur de taxi malien en janvier 1990. Mais ils ne se font guère d'illusions sur son remplacement.

Les insurrections urbaines récentes sont-elles, ou non, révolutionnaires ? C'est l'avenir qui le dira, par l'usage politique qui en aura été fait. Pour l'instant, elles soulignent surtout le désintérêt envers un Etat qui, en vertu du contrôle du FMI, est en passe de perdre son privilège discrétionnaire de redistribution exercée aux dépens du patrimoine national. Les gens réclament moins d'injustice sociale, une répartition des biens et des droits qui remédie aux distorsions accrues par le poids du réajustement structurel : c'est celui-ci, en pesant surtout sur les plus défavorisés, qui a agi comme un détona-

teur économique accentuant le malaise social¹⁸. Les revendications portent sur les méthodes et sur leur régularité, mais les programmes politiques demeurent flous ; certes, avec l'écroulement des régimes « socialistes », la solution n'est pas simple à trouver. Mais les recettes strictement économiques prônées par le FMI ne sont guère plus convaincantes. Que le peuple ait son mot à dire, les démocrates en sont convaincus, mais comment, et quand ? En attendant, les hommes en place tentent de riposter par le recours à des technocrates rigoureux qui seraient susceptibles d'éviter la démocratisation. L'issue est loin d'être évidente.

Les nouvelles donnes

Il faudra encore du temps, sans doute plus d'une génération, pour venir à bout des vieux démons, et conjurer les nouveaux. Paradoxalement, la chance de l'Afrique peut être son effondrement économique. Car les profits sociaux et politiques du système patrimonial ne sont garantis qu'en phase de prospérité. Que l'assainissement des affaires publiques soit imposé par « le Vieux », par le FMI ou par le peuple importe moins qu'il n'y paraît. L'essentiel est qu'il soit fait et aide les couches nouvelles de la population à revendiquer d'autres conceptions de la société. Les choses iront peut-être plus vite que prévu, car cette société est en train de changer de façon remarquablement rapide. On est passé en un demi-siècle de la juxtaposition d'une poignée de privilégiés occidentalisés, de notables à l'ancienne et d'une masse paysanne peu différenciée à une société à la fois variée (rurale, urbaine), hiérarchisée en classes et groupes divers : entrepreneurs, ouvriers, paysans, salariés de tout niveau, intellectuels, et complexité des secteurs mal dits « informels ». Malgré des appréciations pessimistes à court terme, ces diverses couches sociales, pour les raisons évoquées en début de cet article, ne peuvent en fin de compte que se dégager du carcan antérieur.

A la base de la refonte en cours se trouve une modification fondamentale des structures naguère dites « traditionnelles ». Parmi ces mutations décisives, il faut noter celle de la propriété foncière. Même si deux pays seulement : l'Éthiopie (après la chute de l'empire en 1974) et le Ruanda (dès 1959), ont connu une révolution agraire qui a mis fin à un système proche du type féodal, partout l'appropriation privée des terres a tendance à prendre le pas sur les anciennes communautés rurales ; l'évolution est renforcée par la

transition, en voie de se généraliser, de la transmission matrilineaire (par la sœur du père) à la transmission patrilineaire (de père en fils), ce qui facilite les héritages, donc les investissements familiaux. Les cultures aussi ont changé : quoi qu'on en dise, un nombre croissant de paysans n'en sont plus à la subsistance, mais se sont mis à la production non plus pour l'exportation des produits du temps de la colonie (qui ne rapportent plus rien), mais pour l'approvisionnement des villes. La plus grande partie de ces transactions sont passées inaperçues parce qu'« informelles » : mais les producteurs de pommes de terre du Ruanda, de riz des bas-fonds de la Côte-d'Ivoire méridionale, de légumes et de cultures maraîchères autour de Brazzaville, de Dakar, de Nairobi ou d'ailleurs, ont généré une quantité d'activités nouvelles. Elles vont de l'agriculteur au marché urbain, en passant par les gares du chemin de fer et le long des routes où les citadins migrants font leur marché. Tout cela produit, qu'on le veuille ou non, de l'argent. Le schéma classique de la consommation d'ostentation (voiture, villa, biens de consommation) devient, au moins en partie, caduc. L'africanisation d'une part importante de la production pour les marchés urbains est un signe que les choses sont en train de changer. Elle permet de modifier la vision souvent négative classiquement proposée des villes dont les besoins sont loin d'être couverts par l'importation : ils agissent aussi comme autant d'incitations à la production rurale – et aussi à l'essor d'industries alimentaires. Cette évolution favorise l'émergence d'une bourgeoisie africaine (grande et petite) de production, et non plus seulement bureaucratique – tendance évidemment accélérée par le déclin des prébendes du patrimonialisme. De même qu'une partie au moins des jeunes intellectuels, ces strates « modernes » de la société, au sens occidental du terme, ont dorénavant besoin d'un Etat de droit, qui devrait conduire à terme à la démocratie.

Mais toutes les catégories de population revendiquent-elles avec la même intensité cet Etat de droit ? Rien n'est moins sûr. Dans l'évolution à venir, beaucoup devrait dépendre de ce que l'on est convenu d'appeler le « secteur informel ». Cette question de l'*informel* (terme inventé en 1972 par l'Organisation internationale du travail) a depuis fait couler beaucoup d'encre¹⁹. On a démontré que l'ensemble « informel » était devenu majoritaire en ville, en emplois et peut-être même en revenus (internes, s'entend) ; qu'il était hiérarchisé, hautement organisé, et répondait au demeurant aux attentes d'un marché urbain ample, pauvre et bien intégré à ces circuits : bref, l'informel (qui ne l'est que de nom) en vient à désigner tout ce qui n'est pas contrôlé par l'Etat ou par la municipalité, tout ce qui

n'est pas réductible directement au marché capitaliste industriel occidental. Il concerne aussi bien le domaine strictement économique (petit artisanat, activités de services, petit et grand commerce de détail, et même de gros, en poisson, en tissus, en contrebande) que, plus largement, les faits de société qui lui sont liés : habitat précaire des périphéries urbaines, lotissements non contrôlés (sinon par des propriétaires « coutumiers »), organisation des quartiers « par le bas » en dehors de toute législation officielle... « L'informel » signifie que les gens ont pris, depuis longtemps (en fait, depuis les débuts de la colonisation²⁰), l'habitude de « se débrouiller », en assurant eux-mêmes, sans ou contre les pouvoirs publics, leur habitat, leurs structures sociales et leur survie : autant dire que, sauf exception, « l'informel » se trouve d'emblée exclu des conventions nationales.

Le grand point d'interrogation, c'est que « l'informel » est désormais investi massivement, en ville, par deux groupes de population qui, jusqu'alors et pour des raisons diverses, n'avaient pas voix au chapitre : les femmes et les jeunes.

Parce qu'elles ont été les grandes oubliées de la colonisation (qui, tradition victorienne oblige, s'est adressée de façon privilégiée aux hommes, auxquels on réclamait travail, impôt et cultures spéculatives et que l'on a ainsi initiés plus tôt à la monétarisation de l'économie), parce que les adultes d'aujourd'hui ont encore été rarement scolarisées, et parce que la venue en ville a suscité une catégorie de femmes jusqu'alors inconnues en Afrique, celle des femmes indépendantes, celles-ci se sont emparées du marché urbain : elles tiennent la plupart des professions liées à l'approvisionnement, c'est-à-dire à la subsistance de la majorité de la population, celle-là même qui n'a pas les moyens de consommer à l'occidentale. Ce qui était sous la colonisation le privilège des femmes d'Afrique de l'Ouest est devenu depuis peu la règle dans la quasi-totalité des villes d'Afrique centrale et orientale : petit commerce de rue et de marché, distribution à grande échelle de produits de forte consommation (comme le poisson séché au Sénégal ou au Congo ou les pagnes au Togo ou au Ghana) sont aux mains de « l'informel » féminin. Habituees de longue date à une vie associative et familiale séparée de celle des hommes, les femmes se sont souvent montrées actives dans les manifestations urbaines. Mais leur culture politique est dans l'ensemble faible, et leur rapport à la démocratie encore inexistant.

Quant aux jeunes, plus qu'ailleurs, ils ont longtemps été laissés de côté par les sociétés africaines, fondées sur le privilège de séniorité :

plus on était vieux, plus on était sage. La jeunesse, synonyme d'ignorance, devait d'abord être initiée, et rester à l'écoute des anciens, qui détenaient à la fois le savoir et le pouvoir. Parce que recevant souvent leurs informations des vieux, les observateurs en sciences sociales se sont involontairement pliés à cette tradition et ont omis, dans leur ensemble, de prendre les jeunes en considération. D'où le manque d'attention prêtée à cette classe d'âge jusqu'à ce qu'elle explose dans la société contemporaine. Car ce qui frappe désormais, dans les mouvements urbains, c'est la jeunesse de plus en plus grande des manifestants : c'étaient, il y a une trentaine d'années (autour de 1968), des jeunes de 18 à 25 ans que l'on retrouvait dans la rue, pour la plupart des étudiants. C'étaient à Soweto, en 1976, des lycéens à partir de 14 ou 15 ans. Ce sont aujourd'hui, dans les émeutes de la faim dites « du FMI » provoquées par les réajustements économiques structurels, les femmes et des enfants, écoliers de 12 ou 13 ans, voire 10 ou moins, comme on l'a constaté lors des émeutes sénégalaises de mai 1989 contre les Mauritaniens, aussi bien à Saint-Louis qu'à Dakar. Cette extrême jeunesse n'est pas un gage de maturité politique. Les jeunes investissent « l'informel » parce que les activités instables et mal payées qu'il peut leur offrir sont la seule alternative au manque d'emplois ; ils participent à plein à des émeutes de la misère où se côtoient une part croissante de marginalisés : déscolarisés, chômeurs, sans emploi, voire jeunes délinquants, en tous les cas gens qui n'ont rien à perdre, et qui sont aussi les laissés-pour-compte de l'école. D'où l'émergence d'une culture de la violence, qui devient le lot commun en Afrique du Sud (un peu à la façon des ghettos américains). Le problème est réel et, à court terme, compte tenu de l'accroissement du chômage, de la drogue, du mal-être économique et urbain, peut donner lieu à dérive : ce n'est pas nécessairement le gage d'une évolution démocratique.

L'école et l'avenir

Le seul moyen de parer à ces dangers, le seul moyen de faire, en fin de compte, triompher la démocratie demeure l'arme culturelle : l'école primaire pour tous. Certes, l'école se cherche encore et ne s'est pas encore dégagée de modèles prégnants peu convaincants, c'est le moins qu'on puisse dire (y compris par l'usage fréquent de la langue de l'ancien colonisateur). Elle n'a pas non plus scolarisé l'en-

semble des enfants. Mais la misère vide-t-elle les écoles parce que les parents n'y croient plus ? La misère peut aussi emplir les écoles, parce qu'on ne sait pas où mettre ailleurs tous ces jeunes auxquels on n'a rien à offrir d'autre, en attendant. Or, mauvaise conscience internationale aidant, c'est encore à l'école que vont un certain nombre de subsides sociaux, tandis que les investisseurs économiques se dérobent par ailleurs. L'école demeure un instrument fondamental. Qu'il n'y ait souvent ni tables, ni chaises, ni tableau noir, ni même matériel pédagogique, est assurément fâcheux ; ce n'est pas rédhibitoire. Et de ces instituteurs admirables dont la tradition française s'enorgueillit, on en rencontre aussi en Afrique noire, même si beaucoup ont été eux-mêmes mal formés. Toute mauvaise ou dévalorisée soit-elle, l'école n'en recèle pas moins le secret de la culture à venir. Rappelons-nous le cas de la société française du XIX^e siècle : certes, le niveau de développement économique et culturel était très différent. Mais la grande majorité de la population restait illettrée, ignorante, et bloquée sur ses archaïsmes. Ce qui a tout déclenché, c'est l'école gratuite et obligatoire. On connaît le mythe de l'instituteur dévoué, savant et généreux d'où la culture nationale de la troisième république est issue. On ne fera néanmoins pas croire que l'école, d'un coup de baguette magique, est devenue du jour au lendemain un modèle universel. Il a bien fallu former des maîtres massivement et à la fortune du moment ; cela a pris du temps²¹. Il a aussi fallu obliger massivement des quantités de petits rustres à ânonner les premiers rudiments de lecture et d'arithmétique dans une langue qui leur était souvent quasi étrangère et que beaucoup, sinon la plupart, se sont ensuite empressés d'oublier (on le découvre encore actuellement à l'âge du service militaire !). Pourtant, c'est bien cette école-là, avec toutes ses qualités, mais aussi ses énormes défauts aujourd'hui gommés par la « tradition » nationale (et qu'il n'est pas nécessaire de réitérer servilement), qui a permis l'épanouissement de la démocratie française au XX^e siècle (non sans retours en arrière d'ailleurs). En Afrique, aussi limité soit-il, le seul fait d'apprendre à lire donne la possibilité d'accéder aux idées générales, à l'universel, c'est-à-dire au métissage culturel.

Or, ce que l'on pressent aujourd'hui par toute une série de signes guettés par les anthropologues et par les politologues, c'est l'émergence d'une culture (politique, sociale, artistique) dynamique et autochtone en train de se forger à partir de tous ses métissages²². L'élaboration d'un nouveau modèle politique exige la remise en cause à la fois sociale et culturelle de croyances, d'habitudes et d'institutions encore solidement ancrées dans les pratiques et dans

les esprits de la plupart des adultes d'aujourd'hui. C'est une affaire qui se compte d'emblée en générations, et non pas en années. C'est une tautologie que de dire que l'avenir est entre les mains des enfants – c'est-à-dire des écoles. Le processus sera lent et difficile, c'est un combat dont rien ne dit qu'il ne se prolongera pas autant et plus qu'ailleurs. Mais une société civile se crée. Le nombre de ceux qui prennent conscience des problèmes spécifiques à leur pays et qui tentent de les résoudre à leur manière et sans démagogie paraît déjà nettement supérieur à celui des générations précédentes, ne serait-ce que parce qu'ils ont de moins en moins le choix : il faut attaquer les problèmes de front, ou mourir. Car c'est en ces termes que, tragiquement, peut se poser aujourd'hui la question. Le pire, hélas, est peut-être encore à venir dans les prochaines années. Mais la marche vers la démocratie est amorcée en Afrique, et elle finira bien par aboutir en dépit de toutes les frilosités... parce que, à terme, il n'y a pas d'autre solution. C'est déjà ce qu'annonçait Tocqueville, à « la vue de cette révolution irrésistible qui marche depuis tant de siècles à travers tous les obstacles, et qu'on voit encore aujourd'hui s'avancer au milieu des ruines qu'elle a faites [...]. Il faut une science politique nouvelle à un monde tout nouveau »²³.

NOTES

1. J.-J. Raynal, « Le renouveau démocratique béninois : modèle ou mirage ? », *Afrique contemporaine*, n° 160, 1991, p. 3-25.

2. Voir, à ce propos, G. Tabutin (ed.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 1988.

3. « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant : tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution », Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, chap. 6. « Instruire la démocratie, ranimer s'il se peut ses croyances, purifier ses mœurs, régler ses mouvements, substituer peu à peu la science des affaires à son inexpérience, la connaissance de ses vrais intérêts à ses aveugles instincts ; adapter son gouvernement aux temps et aux lieux ; le modifier suivant les circonstances et les hommes : tel est le premier des devoirs imposés de nos jours à ceux qui dirigent la société », Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Introduction.

4. Voir « Histoire et historiographie du politique en Afrique : la nécessité d'une relecture critique (à propos de la démocratie) », *Politique africaine*, n° 46, juin 1992, p. 31-40.

5. Voir en particulier Benedict Anderson, *Imagined Communities. Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Londres, Verso Press, 1983.

6. Sur la notion et la critique du concept d'*ethnicité*, voir Jean-Loup Amselle et Elikia Mbokolo (eds), *Au cœur de l'ethnie*, Paris, Maspero, 1985.

7. Harris Memel-Foté, « Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation. Introduction à une anthropologie de la démocratie », *Cahiers d'Etudes africaines*, XXXI (3), n° 123, 1991, p. 263-286.

8. Célestin Monga, « Lettre ouverte au président Biya », *Le Messager*, Douala, n° 209, 27 décembre 1990, et Raphaël Lakpe, « Nous accusons ! Tribaliste, Houphouët est un danger », *Le Nouvel Horizon*, n° 31, 29 avril 1991, p. 2.

9. La Baule, seizième conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique. Cf. *Afrique contemporaine*, n° 155, 1990.

10. Le juge, dans un communiqué plein de dignité, a fait savoir, après plusieurs heures d'attente et sans autre commentaire (le lendemain du jour du retour d'Houphouët-Boigny dans son pays après plusieurs mois d'absence), qu'on lui imposait de ne faire connaître le verdict que quinze jours plus tard... Il vient d'être démis du dossier (juillet 1992). En définitive, Glagbo vient d'être libéré sans jugement, c'est-à-dire du fait du prince.

11. Sur la composition de la conférence nationale du Bénin, voire *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 9 février 1990.

12. J.-F. Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

13. Benoît Verhaegen, « Impérialisme technologique et bourgeoisie nationale au Zaïre », *Connaissance du tiers monde*, 10/18, 1978, p. 347-380. Yves A. Fauré, « Côte-d'Ivoire : analysing the crisis », in Donald Cruise O'Brien, John Dunn et Richard Rathbone (eds), *Contemporary West African States*, Cambridge University Press, 1989, p. 59-74. Richard Joseph, *Democracy and prebendal politics in Nigeria. The rise and fall of the Second Republic*, Cambridge University Press, 1987.

14. Témoignage d'Arghiri Emmanuel, auteur par ailleurs de *L'Echange inégal*, Maspero, 1969.

15. Bogumil Jewsiewicki, « Jeux d'argent et de pouvoir au Zaïre : la bindomanie et le crépuscule de la Deuxième République », *Politique africaine*, n° 46, p. 55-70.

16. Rapport de la CISL à Gaborone, 1991, cité par Eric Fottorino, *Le Monde*, 9 août 1991.

17. Voir J.-F. Bayart, Achille Mbembé et Comi Toulabor, *Le Politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992.

18. Olivier Vallée, « La logique économique du changement démocratique », *Le Monde*, 5 mars 1991.

19. Pour un bilan critique récent, voir C. Coquery-Vidrovitch et S. Nédelec (eds.), *L'Informel en question ?*, Paris, L'Harmattan, 1991.

20. Voir C. Coquery-Vidrovitch, « Ville coloniale et histoire des Africains », in *Villes et civilisation urbaine, XVIII^e-XX^e siècle* (M. Roncayolo et T. Paquot eds.), Paris, Larousse, 1992, p. 633-654.

21. Fabienne Reboul-Scherrer, *La Vie quotidienne des premiers instituteurs, 1833-1882*, Paris, Hachette, 1989.

22. Je n'insiste pas ici sur ce thème développé ailleurs. Voir « Trente années perdues, ou étape d'une longue évolution ? » (Introduction au numéro spécial *Trente années d'Afrique*), sous presse in *Afrique contemporaine*, 1992.

23. Alexis de Tocqueville, *op. cit.*

Notice sur Catherine Coquery-Vidrovitch (Wikipedia)



Catherine Coquery-Vidrovitch, née le [25 novembre 1935](#) dans le [16^e arrondissement de Paris](#), est une [historienne](#) française, spécialiste de l'[Afrique](#) et [professeur émérite](#) de l'[université Paris Diderot](#).

Formation et carrière universitaire

Catherine Coquery-Vidrovitch est ancienne élève de l'[École normale supérieure de Sèvres](#) et [agrégée d'histoire](#) (1959). Elle soutient en 1966 une thèse de 3^e cycle intitulée *Brazza et la prise de possession du Congo. La mission de l'ouest africain, 1883-1885*¹, sous la direction d'[Henri Brunschwig](#), à l'[École pratique des hautes études](#), puis elle réalise une thèse d'État, intitulée *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*², en 1970.

Après divers séjours au *Woodrow Wilson Center for International Scholars* (1987), *Shelby Cullom Davis Center for Historical Studies* de l'[université de Princeton](#) (1992) ainsi qu'au *Humanities Research Centre* de l'[université de Canberra](#) (1995), elle devient [professeure](#) à l'UFR Géographie, histoire et sciences de la société (GHSS) de l'[université Paris Diderot](#) (1975-2002)³.

Elle fonde et dirige, à la fin des années 1970, le laboratoire *Connaissance du Tiers-Monde/Afrique*, devenu d'abord SEDET, Sociétés en développement : études transdisciplinaires⁴ puis, en 2014, composante du [Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques](#) (CESSMA UMR 245)⁵. Elle prend sa retraite en 2001 et devient [professeur émérite](#).

Elle est membre du [Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire](#), dont elle est élue présidente en 2009⁶.

Elle a dirigé environ 175 thèses d'histoire, dont celles de nombreux universitaires et personnalités politiques, africains et français^{7,8}.

Recherches scientifiques

Orientation de la recherche

Ses travaux portent sur l'Afrique, les enjeux politiques de la [colonisation](#) ainsi que sur le concept d'[impérialisme](#) et de [capitalisme](#) en [Afrique](#)⁹. Sa thèse d'État (1970) étudie la mise en place d'une « économie coloniale »¹⁰ par la France en Afrique équatoriale entre 1898 et 1930. Elle considère que, durant ces trois décennies, une transition s'est opérée, d'une activité de traite exclusivement commerciale, qui s'accompagnait d'une occupation territoriale discontinue, essentiellement autour de postes côtiers ([Libreville](#) et [Loango](#)), ou situés le long des fleuves ([Brazzaville](#), [Ouesso](#)), à une activité tournée vers les cultures de plantation, l'exploitation de ressources forestières, des gisements miniers, qui s'accompagnait de l'établissement d'une « administration coloniale ». Elle s'intéresse à l'étude des modalités

politiques de cette transformation, à son impact sur les populations, notamment en termes de mobilité géographique, de la mise en place de « nouvelles structures économiques » qui ont, selon elle, configuré l'économie de l'Afrique contemporaine¹¹.

Elle appartient dans les années 1960-1980 à la « mouvance [marxisante](#) » dans les études de l'histoire coloniale en France^{12.13}.

Elle s'intéresse également aux femmes dans le contexte colonial¹⁴, essayant de mettre en valeur leur rôle et leur fonction dans la société¹⁵. La perspective de Catherine Coquery-Vidrovitch est double : à la fois chronologique, elle étudie la situation des femmes en Afrique précoloniale, à la campagne et à la ville, puis coloniale et postcoloniale, avec la transition urbaine, et thématique, elle étudie des questions liées à l'éducation des filles, la place des femmes en politique, le rapport à la sexualité et leur place dans les mouvements d'émancipation¹⁶.

Polémiques

L'historien [Daniel Lefeuvre](#) (1951-2013) conteste certains aspects des travaux de Catherine Coquery-Vidrovitch, sur la colonisation française dans le Maghreb dans un ouvrage intitulé *Pour en finir avec la repentance coloniale*. Il estime que la perspective de celle-ci, selon laquelle « le Maghreb allait à son tour remplir les caisses de l'État, et surtout des colons et des industriels intéressés, grâce aux vins et au blé d'Algérie, et aux phosphates du Maroc »¹⁷ est discutable. Cet auteur soutient pour sa part « qu'à partir des années 1930, non seulement le Maghreb ne remplit pas les caisses de l'État, bien au contraire, mais encore que les colons subissent une crise de trésorerie dramatique qui aurait conduit la plupart à la faillite si la Métropole n'avait volé à leur secours »¹⁸. Il conteste également l'affirmation de C. Coquery-Vidrovitch selon laquelle « à partir des années 1950 [...] l'Afrique noire à son tour, allait soutenir l'économie française¹⁹, estimant quant à lui que la domination coloniale, loin d'avoir été un eldorado a été un « tonneau des Danaïdes » pour les contribuables français²⁰.

Activités en lien avec l'histoire de l'Afrique

Elle est membre du bureau du CISH (Comité international des sciences historiques) de 2000 à 2005²¹.

Elle fait partie du conseil historique qui supervise la série documentaire [Les Routes de l'esclavage](#), réalisée par Daniel Cattier, Juan Gélas et [Fanny Glissant](#), en 2018²².

Prix et distinctions

En 2008, elle est élevée à la dignité de commandeur de la [Légion d'honneur](#)²³. En 1999, elle reçoit le *Distinguished Africanist Award* décerné par l'association nord-américaine [African Studies Association \(en\)](#)²⁴. En 2014, elle est élevée à la dignité de grand-officier de l'[ordre national du Mérite](#)²⁵.

Vie privée

Elle est l'épouse de Michel Coquery (1931-2011), géographe et ancien directeur de l'[ENS Fontenay-Saint-Cloud](#)²⁶. Elle a quatre enfants. Sa fille Natacha Coquery est enseignante-chercheuse, spécialiste d'histoire urbaine et de la consommation au XVIII^e siècle²⁷. Sa fille

Marina Coquery est quant à elle directrice de recherche à l'[Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture](#)²⁸.

Publications

En tant qu'auteure

- *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001 (rééd. de 1972) ([ISBN 9782713212918](#)), en ligne [Tome 1 \[archive\]](#) et [Tome 2 \[archive\]](#), thèse d'État.
- *Afrique noire : permanences et ruptures*, [Éditions Payot](#), 1985.
- *Afrique noire. Permanences et ruptures* (Payot 1985) 2^e éd. révisée, L'Harmattan 1992 ([ISBN 978-2738417831](#))
- *Histoire des villes d'Afrique noire : Des origines à la colonisation*, Albin Michel, 1993 ([ISBN 9782226063304](#))
- *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Desjonquères, 1994 ([ISBN 9782904227806](#))
- *L'Afrique et les Africains au XIX^e siècle*, Paris, Colin, 1999 ([ISBN 2200250576](#))
- « Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », in [Marc Ferro](#) (dir.), *Le livre noir du colonialisme. XVI^e – XXI^e siècles : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, p. 646-685
- *Des victimes oubliées du nazisme : les Noirs et l'Allemagne dans la première moitié du XX^e siècle*, Le Cherche-Midi, 2007 ([ISBN 978-2-7491-0630-4](#)).
- *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone, 2009 ([ISBN 978-2-7489-0105-4](#))
- *Petite histoire de l'Afrique : l'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours*, La Découverte, 2010 ([ISBN 978-2-7071-6713-2](#)).
- Mission Pierre Savorgnan de Brazza / Commission Lanessan (préface), *Le Rapport Brazza, Mission d'enquête du Congo, Rapport et documents (1905-1907)*, Paris, Le Passager clandestin, 2014 ([ISBN 978-2-36935-006-4](#)).
- « Afrique : une histoire universelle. », *Projet 2/2016* (n° 351), p. 12-20
- *Les Routes de l'esclavage. Histoire des traites africaines VI^e – XX^e siècles*, Albin Michel, Paris, 2018, 288 p. ([ISBN 978-2226400741](#))

Direction et co-direction

- *L'Afrique noire, de 1800 à nos jours*, avec Henri Moniot, Paris, PUF, coll. « Nouvelle Clio », 2005 (1^{re} éd. 1974)
- *L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)*, Paris, [Revue française d'histoire d'outre-mer](#), tome LXIII, n° 232-233, 1976, [[lire en ligne \[archive\]](#)].
- avec Charles-André Julien et Magali Morsy (éd.) *Les Africains*, Paris, [Jeune Afrique], 1977.
- *Sociétés paysannes du Tiers-Monde*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1981 (rééd. L'Harmattan, 1991).
- avec Odile Goerg, *L'Afrique occidentale au temps des Français, colonisateurs et colonisés, c. 1860-1960*, Paris, La Découverte, 1992 ([ISBN 2707121460](#))
- *La découverte de l'Afrique : l'Afrique noire atlantique, des origines au XVIII^e siècle*, L'Harmattan, collection Archives, 2003 ([ISBN 9782747552585](#))

- (dir.) *L'Afrique des routes : histoire de la circulation des hommes, des richesses et des idées à travers le continent africain*, Paris, Musée du quai Branly — Jacques Chirac, 255 p. ([ISBN 2330057040](#))

Bibliographie

- [Jean-Pierre Chrétien](#), « Catherine Coquery-Vidrovitch, Afrique noire. Permanences et ruptures », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 6 - 40^e année, 1985, p. 1408-1411 ([lire en ligne](#) [[archive](#)]) (compte rendu de lecture).
- [Alfred Sauvy](#), « Catherine Coquery-Vidrovitch. Afrique noire. Permanences et ruptures », *Le Monde*, 16 septembre 1986 ([lire en ligne](#) [[archive](#)]).
- Sophie Dulucq, « Catherine Coquery-Vidrovitch, Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle, Paris, Desjonquères, 1994, 291 p. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, vol. 6, 1997 ([lire en ligne](#) [[archive](#)]).
- [Mélanges](#). Chantal Chanson-Jabeur, Odile Goerg (dir.) « Mama Africa », mélanges en hommage à Catherine Coquery-Vidrovitch, Paris, L'Harmattan, 2005 ([ISBN 978-2747595551](#)), 482 p.
- [Daniel Lefeuvre](#), *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Éditions Flammarion, 2006.
- [Julie Clarini](#), « La violence de l'esclavage n'a pas encore été saisie dans toute son ampleur », *Le Monde*, 11 décembre 2013 ([lire en ligne](#) [[archive](#)]).
- Pascale Barthélémy, « Catherine Coquery-Vidrovitch [1935] », dans Béatrice Didier, Antoinette Fouque, Mireille Calle-Gruber (dir.), *Le Dictionnaire universel des créatrices*, *Éditions des femmes*, 2013 ([ISBN 9782721006318](#)), p. 1053-1054.

Notes et références

- ↑ [Thèse de 3^e cycle, notice Sudoc](#) [[archive](#)].
- ↑ [Thèse d'État, 1970, notice Sudoc, consultée en ligne le 15.06.15](#) [[archive](#)].
- ↑ [Fiche BNF, consultée en ligne, 16.06.15](#) [[archive](#)].
- ↑ [Laboratoire SEDET](#) [[archive](#)], page consultée en ligne le 16.06.16.
- ↑ [Site du laboratoire universitaire CESSMA, page consultée en ligne le 15.06.15](#) [[archive](#)].
- ↑ Compte rendu de l'AG du 17 janvier 2009 [1] [[archive](#)].
- ↑ [Pierre Boilley](#), [Achille Mbembe](#), [Laurent Gbagbo](#), [Ferdinand Nahimana](#), Facinet Béavogui, [Jean-Louis Triaud](#), Jean-Jacques Vigoureux, Sumda Nurukyoy, Muya Bia-Lushiku-Lumana, Mohamed Mbodj, Idrissa Kimba, Pierre Boussoukou-Boumba, Monique Lakroum, Jean-Didier Alavo, Serge Nédelec, Bernard Salvaing, Odile Goerg, [Ibrahima Thioub](#)…
- ↑ [Liste des directions de thèses, notice Sudoc](#) [[archive](#)].
- ↑ [Biographie de Catherine Coquery-Vidrovitch, Société française d'histoire d'outre-mer](#) [[archive](#)], consulté sur sfhom.free.fr, le 15 juillet 2010
- ↑ *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, p. 12
- ↑ *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, p. 13.
- ↑ [Daniel Rivet](#), [Post-scriptum aux souvenirs des années 1960-1980 de Catherine Coquery-Vidrovitch](#) [[archive](#)], *Afrique & histoire*, 2009/1 (vol. 7), p. 321 - 330, ([ISBN 9782864325826](#))
- ↑ [Guy Pervillé](#), [Réponse au livre de Catherine Coquery-Vidrovitch : Enjeux politiques de l'histoire coloniale \(2012\)](#) [[archive](#)], guy.perville.free.fr, 6 septembre 2012

14. _ [Femmes et genre en contexte colonial \[archive\]](#), colloque Centre d'histoire de Sciences Po, comité scientifique, 2012, page consultée en ligne le 16.06.15.
15. _ *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris Desjonquères, 1994.
16. _ [Sophie Dulucq 1997](#), *Clio. Histoire, femmes et sociétés*.
17. _ C. Coquery-Vidrovitch, «Vendre : le mythe économique colonial», dans P. Blanchard et al., *Culture coloniale, 1871-1931*, Paris, Autrement, 2003, p. 167
18. _ [Blog de Daniel Lefeuvre \[archive\]](#), 24 juin 2007
19. _ Vendre : le mythe économique colonial, p. 169
20. _ [Lefeuvre 2006](#).
21. _ [Liste des membres du bureau du CISH 1926-2010 \[archive\]](#), consultée en ligne le 15.06.15.
22. _ Rouguyata Sall, « [Fanny Glissant : « Les 25 millions d'esclaves ont été déportés pour le profit et rien d'autre » » \[archive\]](#), [Bondy Blog](#), 18 avril 2018 (consulté le 27 avril 2018)
23. _ [Réception de la Légion d'honneur, 14.04.2008 \[archive\]](#), discours de C. Coquery-Vidrovitch, consulté en ligne le 16.06.15.
24. _ [Liste du prix \[archive\]](#), consultée en ligne le 16.06.15
25. _ [Décret 14 mai 2014 Grand officier de l'Ordre du Mérite \[archive\]](#).
26. _ [Armand Frémont, Michel Coquery, géographe, ancien directeur de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud, Le Monde, 29.11.11. \[archive\]](#)
27. _ « [La transmission de l'histoire de mère en fille avec Catherine Coquery-Vidrovitch et Natacha Coquery. Documentaire de Séverine Liatard et Véronique Samouiloff » \[archive\]](#), sur France Culture (consulté le 18 mai 2016)
28. _ Yann Calbérac et Olivier Faron, « [À la mémoire de Michel Coquery » \[archive\]](#), École normale supérieure de Lyon (consulté le 17 mars 2017)